

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

5 OCTOBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION À
L'EXPOSITION DES ENFANTS AU CADMIUM PAR L'ALIMENTATION

DÉPOSÉE PAR MME RACHIDA AÏT ALOUHA

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à renforcer la prévention et la sensibilisation à l'exposition des enfants au cadmium, métal lourd toxique reconnu comme cancérogène.

Chez les enfants, l'alimentation constitue la principale voie d'exposition, notamment via certains produits céréaliers et végétaux cultivés dans des sols contaminés.

Cette situation soulève des enjeux de santé publique et d'éducation à l'environnement.

La résolution invite le gouvernement de la Communauté française à promouvoir la recherche et la formation sur les interactions entre santé et alimentation, à renforcer la sensibilisation dans les écoles et les milieux d'accueil, et à encourager la collaboration avec les autorités fédérales et régionales compétentes en matière de sécurité alimentaire.

Elle s'inscrit dans une approche éducative et préventive relevant des compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles, afin de protéger durablement la santé des enfants et de développer une culture de vigilance environnementale.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à renforcer la prévention et la sensibilisation à l'exposition des enfants au cadmium par l'alimentation.....	4

DÉVELOPPEMENTS

Le cadmium est un métal lourd toxique pouvant s'accumuler dans l'organisme et affecter les reins, les os et le système immunitaire. Il est reconnu comme cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé.

Chez les enfants, l'alimentation représente la principale voie d'exposition, notamment par la consommation de produits issus de sols contaminés.

Les études scientifiques soulignent que même à faibles doses, une exposition chronique peut avoir des effets durables sur la santé.

La prévention passe par une meilleure information du public et une sensibilisation accrue des familles, des établissements scolaires et des professionnels de l'éducation.

La Fédération Wallonie Bruxelles, compétente en matière d'enseignement, de promotion de la santé et de sensibilisation à l'environnement, peut jouer un rôle essentiel dans la diffusion de ces connaissances et dans la formation des acteurs éducatifs.

Il est également nécessaire de renforcer la coopération avec les autorités fédérales et régionales, compétentes pour la surveillance des denrées alimentaires et la gestion des sols, afin d'assurer une cohérence des politiques publiques.

La présente proposition de résolution s'inscrit dans une démarche de prévention et d'éducation à la santé, visant à protéger les enfants et à promouvoir une alimentation plus sûre et responsable.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION À L'EXPOSITION DES ENFANTS AU CADMIUM PAR L'ALIMENTATION

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Considérant que le cadmium est un métal lourd toxique, susceptible de s'accumuler dans l'organisme, notamment au niveau des reins et des os, et qu'il est reconnu comme cancérogène ;
- B. Considérant que l'alimentation constitue une voie importante d'exposition au cadmium et que les enfants peuvent être particulièrement concernés en raison de leurs habitudes alimentaires ;
- C. Considérant que les résultats du biomonitoring wallon montrent une présence de cadmium chez près de 95 % des enfants testés et que les concentrations observées apparaissent deux à trois fois supérieures à celles mesurées lors de la campagne belge de 2011-2012 ;
- D. Considérant que les enfants consomment régulièrement certaines catégories de denrées susceptibles de contribuer à leur exposition, notamment les céréales, le pain, les pâtes, la semoule, les pommes de terre, les biscuits et le chocolat ;
- E. Considérant que les denrées alimentaires commercialisées en Belgique proviennent de productions belges, européennes et de pays tiers, et qu'une meilleure information du public sur les risques liés au cadmium dans l'alimentation est nécessaire ;
- F. Considérant que la protection de la santé des enfants suppose une politique proactive de prévention et de sensibilisation, notamment par l'éducation à la santé et à l'environnement ;
- G. Considérant que la prévention du risque lié au cadmium nécessite une coordination entre les politiques de santé, d'environnement, d'éducation et d'alimentation, ainsi qu'une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française :

1. de renforcer la sensibilisation des familles, des établissements scolaires et des milieux d'accueil aux risques liés au cadmium ;
2. de promouvoir la recherche et la formation sur les interactions entre santé, alimentation et environnement ;
3. d'intégrer la prévention des risques liés aux métaux lourds dans les programmes d'éducation à la santé et à l'environnement ;
4. de collaborer avec les autorités fédérales et régionales compétentes pour assurer la cohérence des actions de prévention et d'information ;
5. de présenter au parlement un rapport sur les mesures prises et les résultats obtenus en matière de sensibilisation et de prévention.

R. Aït Alouha